




AMAP de PONT-SAINT-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE
Association loi 1901

Contrat d'engagement AMAP : Poulet

Signé entre le producteur et le consommateur

<p>Le producteur :</p> <p>EPLFPA de l'Oise Lycée Agricole 60 600 Airion</p> <p>Monsieur Coppenolle Chef de production</p>	 <p>L'adhérent</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél :</p> <p>Courriel :</p>
--	---

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements ci-après :

Engagements du producteur :

- Livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,800kg et 2,500 kg de septembre 2022 à juin 2023.
- Livraison de pintades et chapons pour Noël.
- Etre transparent sur ses méthodes de travail.
- Etre présent, dans la mesure du possible, aux distributions, donner régulièrement des informations sur ses savoir faire, pratiques et contraintes et accueillir les adhérents à l'AMAP au moins une fois pendant l'année d'engagement.

Engagements de l'adhérent :

- Pré financer la production.
- Assurer au moins une permanence pendant la période concernée par le contrat.
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences aux distributions.
L'AMAP disposera des paniers non pris le jour de la distribution.
- Participer à l'assemblée générale.

Engagements communs :

Les adhérents sont solidaires avec le producteur dans les aléas de la production.
L'adhérent remplira le bordereau de commande joint et fournira le règlement dans son intégralité.

Modalités de paiement :

3 ou 6 ou 10 chèques à la signature de l'engagement, à l'ordre de **l'agent comptable du lycée d'Airion**.

Un chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée d'Airion, à la livraison des pintades et chapons pour la livraison de Noël (prix en fonction du poids des volailles).

Distributions:

Les vendredis de 17h30 à 18h45 dans la salle municipale de la place Gérald Palteau à Pont-Ste-Maxence (sous réserve de modifications décidées collectivement) les **16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre, 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin**.

Livraison de pintades et petits chapons (cou nu, pattes bleues) le vendredi **23 décembre 2022**.

Principe de concertation :

Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leurs représentants) et le producteur.
Ce contrat d'engagement sera signé en deux exemplaires. Copie faite à l'AMAP.

Pour que le présent contrat soit valable, l'adhérent devra être membre de l'AMAP et être à jour de sa cotisation.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du Producteur

Contacts (référentes poulet) :

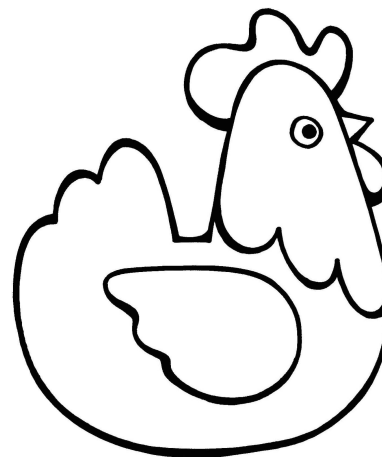
Cécile Davidovics : craguideau@yahoo.fr
06 63 59 07 47

Aurélié Roumaillac : aroumaillac@gmail.com
06 77 68 49 70



AMAP de PONT-SAINTE-MAXENCE

60700 PONT-STE-MAXENCE
Association loi 1901



Ce contrat d'engagement porte sur la livraison mensuelle de poulets d'un poids variant entre 1,8 kg et 2,5 kg. En se basant sur un poids de 2 kg soit 24,00€. Vous n'êtes pas obligé de prendre le même nombre de poulets à chaque fois.

Le poids pourra varier d'une livraison à l'autre en fonction de la production.
Le poids sera noté par nos soins à chaque livraison et une régulation sera effectuée lors de la dernière livraison.

	Nombre de poulets	Prix pour 2 kg	Total
16 septembre		X 24,00€	
14 octobre		X 24,00€	
18 novembre		X 24,00€	
16 décembre		X 24,00€	
13 janvier		X 24,00€	
10 février		X 24,00€	
10 mars		X 24,00€	
14 avril		X 24,00€	
12 mai		X 24,00€	
16 juin		X 24,00€	
		total	

	banque	N° chèque	Montant	Mois de dépôt
1				septembre
2				octobre
3				novembre
4				décembre
5				janvier
6				février
7				mars
8				avril
9				mai
10				juin